



Direction juridique, assurances et assemblées Arrêté n° 2025-69

Arrêté relatif à : Délégations de signature
Agents

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5217-4,

Vu les délibérations du conseil métropolitain portant élection de Mme Johanna ROLLAND, présidente, et des vice-présidents,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 juillet 2020 relative aux délégations au bureau, à la présidente et aux vice-présidents,

Vu l'arrêté de délégations de fonctions et de signatures des élus,

Arrête

Article 1.

Chacun des directeurs généraux et directeurs de département mentionnés ci-après reçoit délégation de signature, dans les conditions suivantes :

- pour le Directeur Général des Services, M. Olivier PARCOT, l'ensemble des documents préparatoires pour l'instruction des dossiers et prises de décisions, les mesures d'ordre intérieur, les pièces, documents et courriers de nature administrative et financière se rapportant aux besoins quotidiens et au fonctionnement courant de l'administration, les marchés et bons de commande jusqu'à 90 000 € HT, rendus nécessaires pour les besoins communs à plusieurs directions générales et les ordres de mission hors formation des directeurs généraux.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des services, la signature de ces pièces, est accordée à Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

- pour les directeurs généraux :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,

- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Sandra RATAUD, directrice générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique

les ordres de mission à l'étranger des agents des secteurs de l'administration dont ils ont la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux, la délégation de signature qui leur est accordée, est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

- pour les directeurs généraux et directeurs des départements :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Sandra RATAUD, directrice générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique,
- M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- M. Marc PERON, directeur du département de la Communication Externe

l'ensemble des documents préparatoires pour l'instruction des dossiers et prises de décisions, les mesures d'ordre intérieur, les pièces, documents et courriers de nature administrative ou financière se rapportant aux besoins quotidiens et au fonctionnement courant de l'administration ou pour l'activité générale des secteurs de l'administration dont ils ont la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux et des directeurs de département, la délégation de signature qui leur est accordée, est exercée par le directeur général des services.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des services, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

RESSOURCES HUMAINES

Article 2.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- tout document relatif à la gestion des ressources humaines des services métropolitains

est déléguée à :

- Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines,
- Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
- Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences

chacune en ce qui concerne sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, Mme Christine CORBOU ou Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 3.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission hors formation

est déléguée à :

- M. Olivier PARCOT, directeur général des services de Nantes Métropole, pour les ordres de mission des directeurs généraux adjoints,

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,

- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Sandra RATAUD, directrice générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique,
- M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Bénédicte LEVIONNAIS, directrice du département des Mobilités,
- M. Marc PERON, directeur du département de la Communication Externe

chacun en ce qui concerne sa direction générale, son département ou sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux et des directeurs de département, désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

- les ordres de mission à l'étranger de l'ensemble des agents de sa direction générale

est déléguée à :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Sandra RATAUD, directrice générale Dialogue et Transformation de l'Action Publique,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique

Article 4.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les lettres d'engagement de personnels vacataires et les conventions d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles

est déléguée à :

- M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Bénédicte LEVIONNAIS, directrice du département des Mobilités,
- M. Marc PERON, directeur du département de la Communication Externe,
- Mme Célia LEFEBVRE, Responsable mission appui et coordination, Direction Générale au Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines,
- Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
- Mme Clothilde COURTAUGIS, directrice du Chronographe,
- Mme Sophie ESCANDE SORIN, directrice du Protocole,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne,
- Mme Célia POUGET, responsable du pôle Expertise et Appui de la direction de l'Éducation,
- Mme Cécile STERN, directrice de la Communication Interne,
- Mme Emilie TAGHERSOUT, responsable du pôle Accompagnement des Projets et Réseaux Artistiques de la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville

chacun en ce qui concerne sa direction ou son département.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 5.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer les actes suivants :

- les affectations des agents,
- les réintégrations de poste,
- les ordres de mission liés à des formations, à l'exception des ordres de mission des agents des directions du Cycle de l'Eau, des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, des Déchets, et du service Parkings et Stationnement,
- les conventions de formation, à l'exception des conventions de formation des directions du Cycle de l'Eau, des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, des Déchets, du service Parkings et Stationnement et des élu(es),
- les bulletins de convention pour stages pratiques

est déléguée à :

- Mme Anne BOUTIN, responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Cécile GISSINGER responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Claire RAVON responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Cécile SANZ, responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences

chacune en ce qui concerne son portefeuille.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOUTIN, Mme Cécile GISSINGER, Mme Claire RAVON ou Mme Cécile SANZ, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 6.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer tout document relatif :

- à l'apprentissage,
- aux stages,
- aux demandes d'emplois,
- aux saisonniers,
- aux emplois d'avenir,
- aux travailleurs d'intérêt général

est déléguée à Mme Aude ROSTOUCHER, responsable de la mission Promotion des Métiers au sein de la Direction Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude ROSTOUCHER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 7.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les fins de collaboration en raison d'un casier judiciaire non vierge,
- les fins de collaboration en raison d'une évaluation négative

est déléguée à Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie HAMELIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 8.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les mises en demeure de reprendre un poste consécutives à un abandon de poste,
- les prélèvements sur salaire pour absence de service fait,
- les convocations à entretien préalable de licenciement,
- les déclarations d'exercice d'activité privée lucrative ou de cumul d'activités (y compris les autorisations, les refus, la demande de mise en conformité ou mise en demeure et le rappel des règles, les saisines du référent déontologue et les saisines HATVP)

est déléguée à Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline .

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Nicolas VASSEUR, responsable du service Temps de travail, Déplacements et Mobinantes+.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VASSEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 9.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les autorisations de temps partiel,
- les attestations Compte Épargne Temps,
- les refus de congés bonifiés,
- les attestations de Forfait Mobilités Durables,
- les attestations d'aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants

est déléguée à Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Nicolas VASSEUR, responsable du service Temps de travail, Déplacements et Mobinantes+.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VASSEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 10.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations Pole Emploi

est déléguée à Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Grégoire ECHAPPE, Mme Raquel FORTUNA, Mme Alice CRESPIIN et Mme Virginie AMIAUD, responsables d'unité du service Gestion individuelle, chacun en ce qui concerne son portefeuille de directions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ECHAPPE, Mme Raquel FORTUNA, Mme Alice CRESPIIN ou Mme Virginie AMIAUD, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 11.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les déclarations aux organismes sociaux,
- les demandes de remboursement de rémunération ou indemnité,
- les états annexes de la paie,
- les refus d'attribution de médaille des agents permanents

est déléguée à Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON ou Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 12.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations employeurs

est déléguée à Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON ou Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Valérie MAHÉ, responsable de l'unité Relations Agents.

- les certificats de travail,
- les attestations d'emploi et de rémunération,
- les états détaillés des services

est déléguée à Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON ou Mme Julie HENNEQUIN ou Mme Valérie MAHÉ, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Grégoire ECHAPPE, Mme Raquel FORTUNA, Mme Alice CRESPIN et Mme Virginie AMIAUD, responsables d'unité du service Gestion individuelle, chacun en ce qui concerne son portefeuille de directions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ECHAPPE, Mme Raquel FORTUNA, Mme Alice CRESPIN ou Mme Virginie AMIAUD, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 13.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formation des agents de la direction du Cycle de l'Eau

est déléguée à M. Philippe GILLES, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Gwenaél NICOT, responsable de la cellule de gestion.

Article 14.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents de la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

est déléguée à Mme Samia BOUTERA, responsable du pôle support, stratégie et animation transverse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Samia BOUTERA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice.

Article 15.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents de la direction des Déchets

est déléguée à Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mauricette CHAPALAIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par par Mme Nathalie MORICEAU, responsable de la cellule de gestion.

Article 16.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents du service Parkings et Stationnement

est déléguée à M. David MAUBERT, directeur du service des Mobilités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MAUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marine KANDEL, responsable de la cellule de gestion.

Article 17.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents du Département des Ressources Numériques

est déléguée à M. David BOUDINEAU, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David BOUDINEAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 18.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les conventions de formations des élu(es)

est déléguée à Mme Eugénie AGEZ, responsable de la Mission des Affaires Fonctionnelle, Direction Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eugénie AGEZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Olivier PARCOT, directeur général des services.

Article 19.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les courriers de saisine de l'avocat, titulaire du marché, dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents

est déléguée à Mme Clara MILLION-ROUSSEAU, responsable du service Juridique Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara MILLION-ROUSSEAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du Département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

GESTION DE LA DETTE – PIÈCES COMPTABLES – DÉCLARATIONS DE TVA

Article 20.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les contrats des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- les actes relatifs à la gestion active de la dette y compris les contrats de couverture de risque de taux, à la réalisation des lignes de trésorerie, aux placements de trésorerie, aux remboursements d'emprunts par anticipation et les actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires,
- les engagements de garantie pris par Nantes Métropole pour les créanciers de l'Agence France Locale

est déléguée à Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Pascal LAMANDA, directeur du Département Finances, Marchés et Performance.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LAMANDA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Jocelyne JEANNEAU, responsable du service Stratégie et Programmation Financières.

Article 21.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les déclarations et les demandes de remboursements en matière de TVA

est déléguée à Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HOPP, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

Article 22.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- toutes les pièces comptables dont les bordereaux de mandats et de titres, les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs au budget principal et aux budgets annexes, à l'exception des pièces relatives à la paie et des budgets annexes « eau » et « assainissement »

est déléguée à Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emmanuelle DÉCAMPS, responsable du service Comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle DÉCAMPS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Mariama Cherif DIALLO, responsable du pôle Dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mariama Cherif DIALLO, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Céline DÉPERCHIN, responsable du pôle Recettes, Inventaire, Régies.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DÉPERCHIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Caroline LECLAIR, responsable du pôle Support.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline LECLAIR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 23.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs aux budgets annexes « eau » et « assainissement » relevant de la direction du Cycle de l'Eau

est déléguée à M. Gwenaël NICOT, responsable de la cellule de gestion de la Direction du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwenaël NICOT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Yann DASSONVILLE, responsable du secteur finances de la cellule de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann DASSONVILLE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire.

Article 24.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs aux budgets annexes « eau » et « assainissement » et relevant de la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

est déléguée à Mme Samia BOUTERA, responsable du pôle support, stratégie et animation transverse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Samia BOUTERA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 25.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aïcha BASSAL, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les bordereaux de mandats et de titres relatifs à la paie

est déléguée à Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle, pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON ou Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Hubert JASPARD, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert JASPARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HOPP, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Article 26.

En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président ou du membre du bureau délégué concerné, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer les décisions de renonciation à l'exercice des droits de préemption est déléguée à M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry COLLETTE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire.

Par dérogation à l'arrêté de délégation aux élus, en matière d'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- toute demande de visite de bien,
- toute demande de communication de pièces complémentaires

est déléguée à M. Clément ZINK, responsable du service Stratégie Foncière.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément ZINK, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Océane DUBOIS, responsable de l'animation opérationnelle de la Stratégie Foncière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Océane DUBOIS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Clément LE BRAS-THOMAS, directeur Stratégie et Territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément LE BRAS-THOMAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat.

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES, AUTORISATIONS DE CONDUITE ET ATTESTATION DE SECOURISTES

Article 27.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les habilitations électriques,
- les autorisations de conduite,
- les attestations de secouriste

est déléguée à :

- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
 - Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle de Proximité,
 - M. Mathieu BARADEAU, directeur de la mission Coordination, Animation et Transformation de la Direction Générale Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
 - M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
 - M. Eric BOUQUIN, directeur des Sports,
 - Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice des Déchets,
 - Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines,
 - Mme Christine COLIN, directrice de Pôle de Proximité,
 - M. Cyrille COLLET, directeur de la Logistique,
 - Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
 - M. Patrick COROYER, directeur de Pôle de Proximité,
 - M. Florent CORTET, directeur de l'Espace Public,
 - Mme Audrey DANIEL, directrice de l'Information Géographique,
 - Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement,
 - Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
 - Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
 - M. Emmanuel GAUDIN, responsable de la mission Territoire et Culture,
 - M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau,
 - M. François GOFFART, responsable de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
 - Mme Catherine GOURDON, directrice administrative et financière du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
 - Mme Véronique GUIHO-LEROUX, responsable de la mission Publics et Citoyenneté Culturelle,
 - M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
 - Mme Émilie HAMELIN, directrice Emploi et Développement des Compétences,
 - Mme Marine KANDEL, responsable de la cellule de gestion du département Mobilités,
 - M. Kévin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement,
 - Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances,
 - Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
 - Mme Béatrice LELU, responsable de la cellule de gestion de la direction générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
 - Mme Frédérique LUCAS, directrice de Pôle de Proximité,
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique LUCAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :
- Mme Camille FRESNEAU, responsable service projets,
 - M. Manuel LEGEAI, responsable services techniques,
 - Mme Evelyn LE STRAT, responsable service Développement Urbain et Environnement,
 - Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion,
- chacun dans la limite de ses attributions
- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle de Proximité,
 - M. Malik MOUHOUD, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,

- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne,
- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle de Proximité,
- M. Romaric PERROCHEAU, directeur Nature et Jardins,
- Mme Isabelle PIERRE, directrice Du pôle Ressources et Appui Fonctionnel Transversal de la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville,
- M. David ROUFFINEAU, responsable du PC Circulation,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- Mme Emilie TAGHERSOUT, responsable du pôle Accompagnement des Projets et Réseaux Artistiques de la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville

chacun en ce qui le concerne pour son département, sa direction ou son service.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité

chacun en ce qui le concerne pour sa direction générale.

AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS

Article 28.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer les avis émis par Nantes Métropole, consultée en tant que gestionnaire de la voirie, en application de l'article R.423-53 du code de l'urbanisme, est déléguée à :

- M. Roland RICAUD responsable de l'unité Autorisation du Droit des Sols, Pôle Sud Ouest.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland RICAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jean-Paul CALVEZ, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CALVEZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur de Pôle.

- M. Vincent HISLAIRE responsable du service Développement Urbain et Environnement, Pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent HISLAIRE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COLIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Félix VAILLANT-LAUDRIEC, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix VAILLANT-LAUDRIEC, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Emmanuel RENOUX, responsable de la cellule de gestion.

- Mme Christine SAUVAGE responsable du service Développement Urbain et Environnement, Pôle Erdre et Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SAUVAGE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier CHAZAL, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CHAZAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Maryvonne CORFMAT, responsable de la cellule de gestion.

- Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain et Environnement, Pôle Erdre et Cens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne LE STRAT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :

- Mme Camille FRESNEAU, responsable service projets,
 - M. Manuel LEGEAI, responsable services techniques,
 - Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion
- chacun dans la limite de ses attributions

- Mme Anne BRISSET, responsable du service Développement Urbain, Pôle Loire-Chézine.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BRISSET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BADTS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Julie CHUPIN, responsable de la cellule de gestion.

- M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LE GUEVELLOU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

Article 29.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer les documents en matière d'urbanisme relevant du service défense extérieure contre l'incendie est déléguée à :

- Mme Claire PARDA, directrice de la direction Risques et Protection des Populations

POLICE ADMINISTRATIVE DE L’AFFICHAGE

Article 30.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les récépissés de dépôts de dossiers notifiant, le cas échéant, les délais d'instruction pour les déclarations préalables et demandes d'autorisation préalables,
- les courriers de dossiers incomplets et/ou irréguliers, pour les déclarations préalables et demandes d'autorisation préalables en matière de police administrative de l'affichage

est déléguée à Mme Marine PRIEUR, responsable du service Expertise technique, Processus et Police administrative de l'affichage.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marine PRIEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Laure CHARRIER, responsable de l'unité de Police administrative de l'affichage.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure CHARRIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Thierry COLLETTE, directeur par intérim de l'Urbanisme Réglementaire.

PLANS DE PRÉVENTION - PROTOCOLES DE SÉCURITÉ - PERMIS DE FEU - BORDEREAUX DE SUIVI DES DÉCHETS DANGEREUX CONTENANT DE L'AMIANTE - BORDEREAUX DE SUIVI DES DÉCHETS - DOCUMENTS RELATIFS AUX FLUIDES ET ÉNERGIE

Article 31.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les plans de prévention prévus par l'article R.4512-5 et suivants du code du travail,
- les protocoles de sécurité établis lors des opérations de chargement ou de déchargement prévus par l'article R.4515-4 et suivants du code du travail,
- les permis de feu

est déléguée à :

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- M. André AUVINET, responsable du service Sécurité et Sûreté numérique,
- Mme Annabelle GADAIS, responsable du service Production d'eau potable,
- Mme Carole GIQUEL, responsable du service Qualité, Sécurité, Environnement,
- M. Maxence GOBÉ, responsable du service Distribution,
- Mme Edwige HUBERT, responsable du service Diagnostic des installations domestiques et Réseaux d'assainissement,
- M. Joël JUBAU, responsable du service Logistique,
- M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement,
- M. Jérôme LAMBERT, responsable du service Exploitation des réseaux,
- M. Yvan LE BRUN, responsable du service Maintenance des équipements d'assainissement collectif,
- M. Benoît PICHARD, responsable du service Gros entretien renouvellement,
- M. Jean-Noël PRADAL, responsable du service Optimisation des systèmes d'assainissement collectif

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

- M. Pierre-Alexis BARBARY, responsable du service Études et Maîtrise d'Oeuvre Ouvrages,
- Mme Aline BOISSARD, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Ouvrages,
- M. Damien BRISSEAU, responsable du pôle Gestion du Patrimoine,
- Mme Stéphanie CHARTON, responsable du service Instruction, Rétrocession et Domanialité,
- M. François CODET, responsable du pôle Stratégie, Développement, Animation,
- Mme Catherine COUESNON MILLIER, responsable du pôle Ingénierie et Travaux,
- M. Antoine HISBERG, responsable du service Études et Maîtrise d'Oeuvre Réseaux et Techniques pluviales,
- Mme Nathalie HOUSEAUX, responsable du service Connaissance et Priorisation du Renouvellement,
- M. Guillaume RAISON, responsable du service Gestion des Opérateurs,
- Mme Pauline SAINTE, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Réseaux et Techniques pluviales,
- Mme Élise VADAINÉ, responsable du service Gestion intégrée Eaux pluviales et Milieux aquatiques

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

DIRECTION DES DÉCHETS

- Mme Claire CANONNE, responsable de site, territoire Grande Bretagne Nord de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- M. François GOFFART, responsable de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- M. Martial GOMBERT, responsable de site, territoire est Etier de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- M. Rodolphe MOREAU, responsable du service Déchèteries et Réemploi,
- Mme Nathalie PITIOT, responsable stratégie, qualité, sécurité et prévention,
- M. Cyril ROUET, responsable de site, territoire ouest Janvraie de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- Mme Delphine TEFFO, responsable du service Traitement et Valorisation

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice des Déchets.

DÉPARTEMENT DU BATI

- Mme Aurore ABOLIER, responsable d'unité Conduite de projets du pôle Patrimoine B,
- Mme Véronique AIGLE, responsable du service Ressources Humaines, direction Administrative et Financière,
- Mme Claire BERNARD DE COURVILLE, responsable de la mission Développement Durable,
- Mme Christèle BOUREAU, adjointe à la responsable du service Agence Immobilière, direction Stratégie Patrimoniale,
- M. Thomas CHENILLAU, responsable Bureau Étude Thermique, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Cyrille COLLET, directeur de la Logistique,
- M. Vincent CORDIER, responsable d'unité Projets du pôle Patrimoine A,
- Mme Elisabeth CRAMET, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine A,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- Mme Céline D'ZIRI, responsable maintenance des véhicules,
- Mme Catherine GOURDON, responsable de la direction Administrative et Financière,
- M. Gilles GUINEFOLLEAU, responsable Santé Sécurité Bâtiments, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- Mme Yolande HERAUD-CEINERAY, responsable du bureau Étude Architecture 1, pôle Maîtrise d'œuvre,
- M. Alain LABARRE, responsable du service Prestations Immeubles Administratifs,
- M. Jean-Pierre LAUNAY, responsable du service Achats Magasin, direction Administrative et Financière,
- Mme Emmanuelle LENFANT, responsable du pôle Maîtrise d'œuvre,
- M. Christophe LUCAS, responsable du service Fabrications et Expositions, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Évènementiel,
- M. Malik MOUHOUD, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- M. Erwan OLIVO, responsable du service Energie, direction Ateliers Exploitations Energie Livraison Évènementiel,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Dimitri RIBALTCHENKO, responsable du service Exploitation des Systèmes Techniques, direction Ateliers Exploitations Energie Livraison Évènementiel,
- Mme Isabelle RIMBERT, responsable appui technique et stratégie,
- Mme Anne RIOUAL, responsable de la mission Appui Animation Evolution et Qualité,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint du pôle Projets Équipements,
- M. Jacky SAUVETRE, responsable du bureau d'étude Électricité, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Maxime SIROT, responsable du service Marchés, direction Administrative et Financière,
- Mme Amandine STERVINO-LAMBOURG, responsable du bureau Étude Architecture 2, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Évènementiel,
- M. Jean-Philippe VISSE, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine B

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII.

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

- M. Mikaël FLEHO, responsable du pôle des Projets Métropolitains,
- M. Frédéric GAUTHIER, responsable du service Voirie et Aménagement,
- M. Romain GERVAIS, responsable du service Ouvrages d'Art,
- M. Gildas GRENIER, responsable du service Régulation du trafic,
- M. Dany JOLY, responsable du service Éclairage Public,
- M. Philippe WEISZ, responsable du pôle Réseaux d'Énergie

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service ou de pôles désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Florent CORTET, directeur de l'Espace Public.

DIRECTION NATURE ET JARDINS

- M. Romaric PERROCHEAU, directeur.

POLE ERDRE ET CENS

- Mme Frédérique LUCAS, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique LUCAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :

- Mme Camille FRESNEAU, responsable service projets,
- M. Manuel LEGEAI, responsable services techniques,
- Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion,
- Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain et Environnement

chacun dans la limite de ses attributions

POLE ERDRE ET LOIRE

- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

POLE LOIRE-CHÉZINE

- Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle.

POLE LOIRE SÈVRE ET VIGNOBLE

- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

POLE NANTES CENTRALITÉ

- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public.

POLE SUD OUEST

- M. Patrick COROYER, directeur de Pôle.

DIRECTION GÉNÉRALE CULTURES ET ARTS DANS LA VILLE

Pour les établissements de la direction du Patrimoine et de l'Archéologie :

- Mme Hélène JOUSSE, responsable du pôle recherche archéologique,
 - Mme Clothilde COURTAUGIS, directrice du Chronographe,
 - Mme Clémentine MATHURIN, responsable du pôle Patrimoine,
 - Mme Véronique GUITTON, responsable des Archives de Nantes,
 - Mme Gaëlle CAUDAL, responsable du pôle Partenariats Scientifiques et Culturels,
 - Mme Gaëlle TRELOHAN, responsable de la cellule de gestion
- chacune dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de pôles et d'établissements désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie.

Pour le Muséum d'Histoire Naturelle :

- M. Philippe GUILLET, directeur,
- Mme Marion VIOLLE, responsable de la cellule de gestion

Pour le Musée d'Arts :

- Mme Mélanie TREVISAN, responsable du service Accueil et Surveillance,
 - Mme Céline RINCE-VASLIN, responsable du service Collections,
 - Mme Emilie PORCHER, directrice Administratif et Financier
- chacune dans la limite de ses attributions

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et directrice désignées ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice.

Pour le Musée Jules Verne :

- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires

Pour le planétarium :

- Mme Véronique DUBOIS, directrice

Pour le pôle Accompagnement des Projets et Réseaux Artistiques :

- M. Ronan BERTHOME, responsable Régie Technique et Sécurité des manifestations culturelles sur l'espace public

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan BERTHOME, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emilie TAGHERSOUT, responsable.

Pour la mission Territoires et Culture :

- M. Emmanuel GAUDIN, responsable

Pour la mission Publics et Citoyenneté Culturelle :

- Mme Véronique GUIHO-LEROUX, responsable

Pour la direction Ressources et Appui Fonctionnel Transversal :

- M. Jean-Claude BOSSE, responsable du service Mission Immobilier
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BOSSE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Isabelle PIERRE, directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville.

Article 32.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les bordereaux de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante et les bordereaux de suivi des déchets,

est déléguée à :

DÉPARTEMENT BATI

- Mme Aurore ABOLIER, responsable d'unité Conduite de projets du pôle Patrimoine B,
- Mme Véronique AIGLE, responsable du service Ressources Humaines, direction Administrative et Financière,
- Mme Claire BERNARD DE COURVILLE, responsable de la mission Développement Durable,
- Mme Christèle BOUREAU, adjointe à la responsable du service Agence Immobilière, direction Stratégie Patrimoniale,
- Mme Claire BRELIVET, responsable du service Agence Immobilière,
- M. Thomas CHENILLAU, responsable Bureau Étude Thermique, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Cyrille COLLET, directeur de la Logistique,
- M. Vincent CORDIER, responsable d'unité Projets du pôle Patrimoine A,
- Mme Elisabeth CRAMET, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine A,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- Mme Céline D'ZIRI, responsable maintenance des véhicules,
- Mme Catherine GOURDON, responsable de la direction Administrative et Financière,
- M. Gilles GUINEFOLLEAU, responsable Santé Sécurité Bâtiments, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- Mme Yolande HERAUD-CEINERAY, responsable du bureau Étude Architecture 1, pôle Maîtrise d'œuvre,
- M. Jean-Pierre LAUNAY, responsable du service Achats Magasin, direction Administrative et Financière,
- Mme Emmanuelle LENFANT, responsable du pôle Maîtrise d'œuvre,
- M. Christophe LUCAS, responsable du service Fabrications et Expositions, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Évènementiel,
- M. Malik MOUHOUD, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,

- M. Erwan OLIVO, responsable du service Energie, direction Ateliers Exploitations Energie Livraison Evènementiel,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Dimitri RIBALTCHENKO, responsable du service Exploitation des Systèmes Techniques, direction Ateliers Exploitations Energie Livraison Evènementiel,
- Mme Isabelle RIMBERT, responsable appui technique et stratégie,
- Mme Anne RIOUAL, responsable de la mission Appui Animation Evolution et Qualité,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint pôle Projets Équipements,
- M. Jacky SAUVETRE, responsable du bureau d'étude Électricité, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Jean-Philippe VISSE, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine B

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATIL.

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Mme Carole GIQUEL, responsable du service Qualité, Sécurité, Environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole GIQUEL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Samia BOUTERA, responsable du pôle Support, Stratégie et Animation transverses.

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

- Mme Aline BOISSARD, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Ouvrages,
- M. Damien BRISSEAU, responsable du pôle Gestion du Patrimoine,
- Mme Stéphanie CHARTON, responsable du service Instruction, Rétrocession et Domanialité,
- M. François CODET, responsable du pôle Stratégie, Développement, Animation,
- Mme Catherine COUESNON MILLIER, responsable du pôle Ingénierie et Travaux,
- M. Antoine HISBERG, responsable du service Études et Maîtrise d'Oeuvre Réseaux et Techniques pluviales,
- Mme Nathalie HOUSEAUX, responsable du service Connaissance et Priorisation du Renouvellement,
- M. Guillaume RAISON, responsable du service Gestion des Opérateurs,
- Mme Pauline SAINTE, responsable du service Maîtrise d'Ouvrages Réseaux et Techniques pluviales,
- Mme Élise VADAINÉ, responsable du service Gestion intégrée Eaux pluviales et Milieux aquatiques

chacun dans la limite de ses attributions.

Article 33.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025
--

- les documents relatifs aux fluides et énergie, ainsi qu'aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

est déléguée à :

DÉPARTEMENT BATI

- Mme Aurore ABOLIER, responsable d'unité Conduite de projets du pôle Patrimoine B,
- M. Vincent CORDIER, responsable d'unité Projets du pôle Patrimoine A,
- Mme Elisabeth CRAMET, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine A,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATI,
- M. Malik MOUHOUD, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- M. Erwan OLIVO, responsable Secteur Énergie Fluides,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Dimitri RIBALTCHENKO, responsable du service Exploitation des Systèmes Techniques, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint pôle Projets Équipements,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Jean-Philippe VISSE, responsable d'unité Gestion de Patrimoine du pôle Patrimoine B

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION DE SERVICES

Article 34.

En cas d'absence ou d'empêchement du président de la commission de délégation de service public et de concessions de services, au sens de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la signature de la convocation à une séance de cette commission est déléguée à M. Laurent GOLLANDEAU, directeur de la commande publique.

DEMANDE D'ACCÈS DANS LES DÉCHETTERIES

Article 35.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les autorisations et les refus d'accès dans les déchetteries

est déléguée à M. Rodolphe MOREAU responsable du service Déchetteries et Réemploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe MOREAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice des Déchets.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

ÉTABLISSEMENTS CULTURELS - FRAIS DE DÉPLACEMENT - PRÊTS D'ŒUVRES

Article 36.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- l'acte autorisant la prise en charge des frais générés par les déplacements des personnes extérieures à Nantes Métropole, missionnées par celle-ci dans les mêmes conditions que les agents de Nantes Métropole, sur la base du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001

est déléguée à :

- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne

chacun en ce qui concerne son établissement.

- les conventions de prêts d'œuvres

est déléguée à :

- Mme Clothilde COURTAUGIS, directrice du Chronographe,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Alexandra MÜLLER, directrice de la Cité des imaginaires et du Musée Jules Verne

chacun en ce qui concerne son établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement des agents désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Nicolas CARDOU, directeur général Cultures et Arts dans la Ville.

CONTENTIEUX

Article 37.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les requêtes, les mémoires en défense, les notes en délibéré et les mandats de représentation dans les procédures de référé, hors commande publique,
- les mandats de représentation, pour les agents de Nantes Métropole, aux audiences dans les procédures, hors commande publique,
- les attestations de non recours

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

est déléguée à Mme Marie TITREN, directrice juridique, assurances et assemblées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie TITREN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Etienne VENDE, responsable du service juridique.

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Article 38.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les constitutions de partie civile pour l'indemnisation des préjudices subis par Nantes Métropole dans la limite de 15 000 €

est déléguée à Mme Marie TITREN, directrice juridique, assurances et assemblées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie TITREN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Sandrine BERCIER, responsable du service des assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERCIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,

ATTESTATIONS DE PROPRIÉTÉ

Article 39.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations de propriétés des terrains appartenant à Nantes Métropole, dans le cadre de procédures de référés expulsion des occupants, sans droit ni titre, du domaine public

est déléguée à Mme Marie TITREN directrice juridique, assurances et assemblées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie TITREN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Etienne VENDE, responsable du service juridique.

EXPERTISES

Article 40.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

- les procès-verbaux de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages établis à l'issue des réunions d'expertise

est déléguée à Mme Sandrine BERCIER, responsable du service des assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERCIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marie TITREN, directrice juridique, assurances et assemblées.

- les dires et les mémoires échangés dans le cadre des expertises judiciaires

est déléguée à Mme Marie TITREN, directrice juridique, assurances et assemblées.

MISES EN CAUSE

Article 41.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les mises en cause des constructeurs et de leurs assureurs, en cas de dommages affectant des ouvrages de Nantes Métropole

est déléguée à Mme Sandrine BERCIER, responsable du service des assurances

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERCIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marie TITREN, directrice juridique, assurances et assemblées.

ASSAINISSEMENT

Article 42.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les notifications des résultats de contrôle de raccordement assainissement

est déléguée à :

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DANIEL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Edwige HUBERT, responsable du service diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

- M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Gwenaél NICOT, responsable de la cellule de gestion.

POLE ERDRE ET LOIRE

- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier CHAZAL, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

POLE ERDRE ET CENS

- Mme Frédérique LUCAS, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique LUCAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par :

- Mme Camille FRESNEAU, responsable du service projets,
- M. Manuel LEGEAI, responsable des services techniques,
- Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain et Environnement,
- Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion

chacun dans la limite de ses attributions

POLE LOIRE-CHÉZINE

- Mme Sophie BADTS, directrice de Pôle.

POLE SUD OUEST

- M. Patrick COROYER, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Marc PETITPAS, responsable du service Projets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PETITPAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Maud LEPEIGNEUL, responsable de la cellule de gestion.

POLE LOIRE SÈVRE ET VIGNOBLE

- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COLIN la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Félix VAILLANT-LAUDRIEC, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix VAILLANT-LAUDRIEC, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Emmanuel RENOUX, responsable de la cellule de gestion.

POLE NANTES CENTRALITÉ

- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public

- les avis conception dans le cadre d'un projet d'assainissement non collectif

est déléguée à Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DANIEL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Edwige HUBERT, responsable du service diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique eau potable et Assainissement.

- les avis et attestations de conformité des projets d'installation d'assainissement non collectif sollicités par un pétitionnaire pour constituer sa demande de permis de construire ou d'aménager

est déléguée à Mme Edwige HUBERT, responsable du service diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement.

PERMIS DE STATIONNEMENT ET ARRÊTÉS DE CIRCULATIONS TEMPORAIRES

Article 43.

Par dérogation à l'arrêté portant délégation aux élus, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les permis de stationnement et arrêtés de circulation temporaires

est déléguée à M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle de Proximité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,

COPROPRIÉTÉS

Article 44.

Dans les ensembles immobiliers et copropriétés où Nantes Métropole dispose de droits, Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII) est déléguée pour assurer sa représentation et y exercer tous pouvoirs à cet effet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par M. Malik MOUHOUD, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Malik MOUHOUD, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Claire BRELIVET, responsable du service Agence Immobilière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire BRELIVET, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Christelle BOUREAU, adjointe à la responsable du service Agence Immobilière.

ANRU

Article 45.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer et valider sous l'outil de l'ANRU les actes suivants :

- dossiers de demande d'attribution des subventions auprès de l'ANRU,
- dossiers de demande de paiement par l'ANRU des subventions,
- les demandes de versement de subventions relatives au programme d'investissement et d'avenir "Territoire d'innovation" volet "quartiers" ANRU+ inscrites dans la convention de financement entre l'ANRU, la Caisse des dépôts et Nantes Métropole concernant le projet "Bellevue en Transitions" et les projets lauréats de "Quartiers fertiles"

est déléguée à Mme Lidwine HARIVEL, directrice de la mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lidwine HARIVEL, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires

REGISTRE DES ARMES

Article 46.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer le registre d'inventaire des armes de l'Unité Métropolitaine des transports en Commun est déléguée à M. Patrice TASSET, directeur de la Tranquillité Publique.

HYGIENE / SECURITE

Article 47.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer, en l'absence de M. Pascal BOLO :

- les arrêtés d'insalubrité
- les arrêtés pris sur le fondement des articles L.511-1 et suivants, L.511-15 et R.511-11 du code de la construction et de l'habitation
- les actes hypothécaires / parution des actes au livre foncier
- les mises en demeure en application du règlement sanitaire départemental ou du code de la santé publique ou du code général des collectivités territoriales.

est déléguée à M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste PEYRAT, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Claire PARDA, directrice de la direction Risques et Protection des Populations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PARDA, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par M. Franck OLIVIER, responsable du Service Intercommunal de l'Hygiène et de la Sécurité de l'Habitat

Article 48.

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2025-10 du 27 février 2025. Les dispositions du présent arrêté prennent effet au jour de sa mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole, à laquelle il sera procédé dès la transmission au service de contrôle de légalité de la Préfecture, conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 49.

M. le directeur général des services de Nantes Métropole et le responsable du service de gestion comptable de Nantes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **14 OCT. 2025**

mis en ligne le :

14 OCT. 2025

Johanna ROLLAND
Présidente



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20251014-2025_69ARR-AR
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025